

Interpellation des habitants sur le réaménagement de la rue Berkendael

Conseil communal du 25 avril 2017

Réponse du Collège des bourgmestre et échevins

Nous aimerions préciser en préambule que ce projet n'est **pas un caprice du collège**, qu'il ne s'agit **pas d'un projet contre les riverains**, que nous n'avons aucune volonté de jeter l'argent des contribuables par les fenêtres.

Ce projet a été, depuis le départ, soumis aux riverains préalablement aux deux réunions de concertation lors de **deux réunions d'information** auxquelles ont participé pour le Collège le bourgmestre, Marc-Jean Ghysels, l'échevin de l'urbanisme, Jean-Claude Englebert, et l'échevin des travaux publics, Marc Loewenstein, ainsi que les services techniques et Sibelga (réunion de septembre 2016).

Par ailleurs, nous voudrions préciser que, contrairement aux messages sous-entendus des titres de presse et la qualification que vous donnez aujourd'hui à ce projet, **il ne s'agit pas d'un « projet du collège d'abattage de tous les boulevards »**, nous ne sommes pas dans une configuration où la commune a le souhait, le vœu, l'objectif d'abattre 51 arbres pour son plaisir, nous sommes dans le cadre d'un projet plus global de réaménagement de voirie, réaménagement motivé par le fait que :

- Sibelga doit d'urgence remplacer sa haute tension,
- Vivaqua doit également intervenir au niveau des égouts et des raccordements vers les maisons,
- certains arbres penchent trop et doivent être prochainement abattus pour des raisons de sécurité,
- les racines d'arbre soulèvent les trottoirs à de nombreux endroits et empêchent un cheminement piéton aisé,
- le coffre de voirie est en mauvais état.

Dès lors, la commune a estimé utile et de **bonne gestion** de profiter des interventions des impétrants pour remettre toute la voirie en bon état, et ce, en maintenant l'essence souhaitée par les habitants, à savoir les boulevards.

Comme vous le savez, et nous vous l'avons dit à plusieurs reprises, si Sibelga n'était pas revenu avec son intervention d'urgence et si Vivaqua n'avait pas emboîté, nous n'aurions pas ressorti le dossier de réaménagement de la rue Berkendael.

Seulement, les impétrants se sont manifestés et nous ne pouvons pas, compte tenu des conséquences de leur passage, ne pas leur emboîter le pas pour proposer un aménagement **correct pour les habitants**.

Pour rappel, le plan final de réaménagement de la rue Berkendael (entre Brugmann et Albert) porte sur :

- le remplacement du coffre de voirie et son asphaltage,
- le placement d'un plateau à l'entrée de la rue côté Brugmann et un second devant l'école,
- la réfection des trottoirs en pavés platines (comme sur la partie ixelloise),
- l'abattage des arbres existants et la plantation de nouveaux boulevards, des « Betula pendula « Zwitsers Glorie » », dans des fosses de plantations en alternance avec les places de stationnement.

Concernant plus particulièrement les arbres :

- Aujourd'hui, il y en a 51 : 39 bouleaux et 12 prunus
- Dans le cadre du projet, il est prévu de replanter 31 bouleaux (contre 23 dans la demande initiale de PU déposée en 2014)

Si les arbres de la rue Berkendael sont relativement sains, 41% d'entre eux sont positionnés relativement près des impétrants ce qui peut constituer un danger.

Plus de la moitié des arbres penchent vers l'axe de la voirie. Si cela ne constitue pas un danger immédiat, ça peut l'être si une tranchée d'impétrant est exécutée.

Près de 25 % des arbres soulèvent les trottoirs. Ça signifie qu'il faudrait sectionner leurs racines pour refaire ces trottoirs. Et dans ce cas, une grande partie de ces arbres risque soit de dépérir, soit de tomber.

Ils sont également positionnés relativement près des façades, ce qui engendre un obstacle aux cheminements des piétons.

En croisant les données, on s'aperçoit que seulement 14 arbres sur les 54 recensés ne répondent pas à l'un des critères suivants :

- état de développement 'Mort' ou 'Manquant',
- circonférence inférieure à 25 cm,
- impétrant à moins d'1,20 m,
- 75 à 100 % des branches charpentières sectionnées,
- trottoirs soulevés 'moyen' à 'élevé',
- indice de dangerosité 'Mauvais' à 'Très mauvais',
- état phytosanitaire général 'Mauvais' à 'Très mauvais'.

Par ailleurs, le double alignement d'arbres (en trottoir et en stationnement) est destructurant pour la rue, un Betula et un Prunus pouvant se retrouver à moins de 3 mètres de distance.

Il est également important de noter que le Betula pendula (39 arbres sur 51) est un arbre très allergène durant les mois de mars et avril. Si certains habitants y sont très attachés, ils posent des problèmes d'allergies à d'autres.

Compte tenu de ce constat et des lourds travaux à réaliser par Vivaqua et Sibelga, travaux qui auront un impact sur un nombre conséquent d'arbres, la commune a donc proposé dans son projet d'abattre tous les arbres et d'en replanter de nouveaux bouleaux non allergènes dans de bonnes conditions, **avec l'objectif que les habitants disposent d'une voirie toute neuve et en bon état pour de longues années.**

Dans votre interpellation, vous indiquez que, dans la DH du 29/3/2017, M. Massart (porte-parole de Sibelga) préciserait que seulement 2 arbres devraient être abattus. A la lecture de l'article, la situation est différente, « *Nous avons signalé à la commune que certains arbres de cette rue ne poussent pas droit et que dans le cadre de la pose de câbles de haute tension, il était nécessaire d'abattre 4 ou 6 arbres sur un seul côté* ». Qu'il s'agisse de 2, 4 ou 6 arbres à abattre, ce n'est malgré tout pas correct de ne se baser que sur cet argument pour reprocher à la commune d'abattre 51 arbres, alors qu'il faut également prendre en compte l'impact de la rénovation par Vivaqua des égouts et raccordements des maisons.

Nous n'allons pas refaire l'historique du dossier mais néanmoins rappeler que, à toutes les étapes de la procédure, nous avons :

- concerté les habitants (2 réunions d'informations (nov 2014 – sept 2016)),
- transmis toutes les pièces du dossier (via un lien spécial sur notre site internet),
- veillé à être le plus transparent possible
- et tenté de trouver **ensemble** des solutions pouvant rencontrer vos attentes (via la présentation d'un projet bis à la commission de concertation).

Vous nous dites que vous nous avez proposé un projet alternatif et que nous avons décidé de maintenir notre projet, c'est n'est pas vrai :

- **lors de la commission de concertation du 11 octobre 2016,**
 - o La commune a présenté le même projet que celui proposé lors de la réunion avec vous le 20 septembre 2016 (qui était une adaptation du projet 2014 en ce sens que le nombre d'arbres a été augmenté (31 vs 23))
 - o Vous, les riverains, avez présenté de votre côté 3 contre-propositions.
 - Deux n'étaient pas réalisables car elles nécessitaient le placement de la haute tension en voirie et empêchaient l'accès à la prison et à l'école en cas d'intervention.
 - La troisième proposition supposait le placement du câble haute tension de Sibelga en trottoir du côté impair (côté habitations) au lieu du côté pair (côté prison).
- La commune a donc décidé de demander à Sibelga s'il était techniquement possible de placer le câble haute tension du côté impair.
- En novembre, Sibelga a informé la commune qu'il était techniquement possible de placer ce câble haute tension du côté impair.
- Ce qui a amené la commune à étudier et dessiner un nouvel aménagement préservant un maximum d'arbres côté prison.
Ce qui a bien été réalisé et transmis aux membres de la commission de concertation.

Si le projet initial de la commune prévoyait 31 nouveaux bouleaux, la version adaptée conformément aux demandes des habitants comprenaient 24 nouveaux bouleaux et le maintien de 12 anciens bouleaux, soit, une différence de 5, sans la garantie que certains d'entre eux ne soient pas impactés d'une manière ou d'une autre lors de la rénovation des égouts ou des trottoirs. Malgré ce risque, le Collège a marqué son accord pour proposer à la commission de concertation ce plan bis **conforme à la volonté des habitants**.

Ensuite, c'était à la commission de concertation, sans intervention de la commune qui est demanderesse, de statuer. Elle a choisi le plan initial déposé par la commune plutôt que la version adaptée. Nous vous avons d'ailleurs communiqué une copie de cet avis.

La balle est maintenant dans le camp du fonctionnaire délégué qui doit encore statuer.

Concernant vos questions lié à la légalité du projet et, notamment le respect du COBAT :

Lorsque la commune introduit un projet, elle veille bien entendu à ce que celui-ci soit conforme aux prescriptions légales. La commission de concertation vérifie bien sûr également si le projet est juridiquement conforme, c'est également le cas du fonctionnaire délégué.

Les questions que vous posez aujourd'hui, vous les avez posées aussi à la commission de concertation. Si celle-ci a décidé de valider le projet tel qu'il a été déposé, moyennant l'une ou l'autre petite remarque, c'est que le projet est conforme aux règles en vigueur. Et si ce n'était pas le cas, je

ne doute pas que le fonctionnaire délégué de la Région ne manquera pas de le faire savoir à la commune.

Quant à l'aspect **sécurité** et élargissement de la voirie, nous en avons bien entendu tenu compte.

Il y a entre la situation actuelle et le projet une différence de 20cm :

- Situation existante : largeur 3,40m + 2 filets d'eau de 20cm chacun → 3,80m
- Projet : largeur 3,60 m + 2 filets d'eau de 20cm chacun → 4m

Cette largeur est la même que celle prévues dans les voiries nouvellement réaménagées. Elle est justifiée par le fait qu'il s'agit d'un SUL et d'un parcours ICR, et que c'est une exigence des pompiers. Par ailleurs, au niveau sécurité, le projet prévoit un plateau à l'entrée de la rue, et un second au niveau de l'école. Des coussins pourraient encore être ajoutés par la suite mais nous n'avons pas voulu les inclure dans le projet initial.

Enfin, **au niveau budgétaire**, vous nous dites que notre projet a un coût supérieur au vôtre.

Je rappelle comme déjà précisé que votre projet, nous l'avons formalisé, nous l'avons dessiné et le collègue l'a transmis à la commission de concertation qui a, elle, du faire le choix entre les 2 versions.

Si nous avions estimé que votre projet n'était pas tenable, nous n'aurions pas demandé aux services communaux de perdre du temps à travailler dessus. Si nous n'y avions pas cru, nous n'aurions rien déposé en plus sur la table de la commission de concertation.

C'est bien parce que nous respectons l'avis des habitants, le travail et le temps que vous avez investi dans ce dossier que nous vous avons accompagnés en déposant un plan alternatif sur la table de la commission de concertation.

La balle est aujourd'hui dans le camp du fonctionnaire délégué et nous attendons son retour.